

Objet: Spectacles à l'école

Réseaux : Tous
Niveaux et services : FOND/SEC
Période : Année scolaire 2005/2006

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame la Gouverneure et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Chefs des établissements et aux Directeurs d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs, aux Chefs d'établissement et aux Directeurs d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'inspection de l'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Ministre-Présidente
Signataire(s) : Marie ARENA
Gestionnaires : Ministère de la Communauté française, Service général des Arts de la scène, Service de la diffusion 44, Bld Léopold II 1080 BRUXELLES
02/ 413.23.11
artscene.diffusion@cfwb.be

Nombre de pages : 1 page **Annexe :** catalogue
Duplicata : <http://www.adm.cfwb.be> **Mots-clés :** Spectacles à l'école

Madame, Monsieur,

L'école est le lieu idéal pour permettre à tous d'accéder à la culture.

Susciter chez l'élève le goût des arts et de la culture, aiguïser sa réflexion et son esprit critique, développer sa créativité, sont quelques uns des objectifs que Madame la Ministre de la Culture et moi-même avons poursuivis tout au long du travail de concertation et de réflexion autour des dispositifs existants en matière de culture à l'école mené dans le cadre des Etats généraux de la Culture.

Un nouveau décret culture-école sera tout prochainement déposé sur la table du Gouvernement de la Communauté française.

Le Théâtre Jeune public, par l'éveil à l'imaginaire, les émotions, le questionnement qu'il fait naître est un vecteur de multiples découvertes formatrices de l'adulte de demain.

En donnant à voir à nos élèves des spectacles de théâtre Jeune public de qualité durant le temps scolaire, le programme « Spectacles à l'école », initiative du Service de la Diffusion des Arts de la scène, s'inscrit parfaitement dans les objectifs précités. C'est pourquoi ce programme me tient à cœur et que je le soutiens.

Je vous invite à découvrir la nouvelle édition du catalogue Spectacles à l'école et à vous laisser guider par cet outil précieux, qui offre un panorama des meilleurs spectacles destinés au jeune public en Communauté française.

Ces spectacles bénéficient d'une aide à la diffusion tout au long de cette année scolaire, et sont ainsi rendus accessibles au public scolaire à des conditions financières modérées. Que l'organisation d'une représentation se fasse par l'intermédiaire d'un lieu de diffusion tel qu'un centre culturel ou que l'établissement scolaire dispose de sa propre salle de spectacles, la prise en charge d'une partie du prix du spectacle sera accordée, dans la mesure des crédits disponibles.

En vous souhaitant de vivre de passionnantes et enrichissantes expériences culturelles avec vos élèves, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mon dévouement sincère.

Marie ARENA
Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Contact : Ministère de la Communauté française,
Service général des Arts de la scène, Service de la Diffusion,
44 boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 23 11
artscene.diffusion@cfwb.be